

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
05 JUIN 2025 A 18H00

Présents :

Jean-Marie ALLAIN (Président), Philippe ARCICASA, Mélanie BERTINCHAMPS, Vincent BLOMME, Ludovic CESSSELLI, Ludovic DAMIENS, Alda DELPLANCHE, Pascal DELPLANCHE, Laure DESPRIET, Yvette FEVRIER, Bernard HUTIN, Christian LAVIELLE, Bruno LEGROS, Frédéric MARECHAL, Hervé NICOL, Monique NICOL, Nacera TAOURIRT, Thierry WILLIEZ

Excusés ayant donné procuration :

Jacqueline LOIRE a donné procuration à Alda DELPLANCHE.

Stéphanie MOUCHART a donné procuration à Frédéric MARECHAL

Absents :

Geoffrey CORDELIER, Clémence PRIN, Patricia VERPLAETSE.

Secrétaire de séance :

Madame Alda DELPLANCHE est désignée secrétaire de séance.

Approbation PV de séance du 03 Avril 2025

Aucune remarque à formuler

Décisions dans le cadre du L2122-22 du CGCT

DEVIS - toutes Taxes Comprises			
Date	Société	Objet	Montant
24 mars 2025	2 RS ETN	Mise à jour licence WIFI gratuit	360,00 €
30 mars 2025	I FIX MY PC	Alimentations et Pack intégrations	899,02 €
7 avril 2025	Cornemuse ALBA PIPE BAND	SAMBRE EN FETE	600,00 €
10 avril 2025	HENRI JULIEN	Matériel restauration collective	559,08 €
17 avril 2025	DECATHLON	Paddles Plage Verte	2 041,85 €
17 avril 2025	SOLUTIONS ELEC	Travaux électriques Plage Verte (Prises 32 Amp.	823,44 €
22 avril 2025	FISA	Panneau "La Ruche"	165,00 €
24 avril 2025	ACCESSREC	Tapis coco - Plage Verte	1 039,20 €
1 juin 2025	PANNEAU POCKET	Renouvellement contrat pour 1 an	230,00 €

FACTURES - Toutes Taxes Comprises			
Date	Société	Objet	Montant
25 mars 2025	Finances Publiques	Entrées piscine	132,50 €
26 mars 2025	SEXTANT MONETIQUE	Location Terminal de Paiement Electronique (TPE) Mars à Décembre 2025	426,00 €
30 mars 2025	ATELIER DANSES FOLKLORIQUES	FESTI-KIOSQUE	350,00 €
31 mars 2025	NUANCES UNIKALO	Peintures	258,90 €
31 mars 2025	TRENOIS DECAMPS	Serrure	696,58 €
14 avril 2025	HUART	Location broyeur	350,00 €
14 avril 2025	PMB Services - PhpMyBibli	Gestion bibliothèque - Hébergement / Formations / Portail	6 500,40 €
17 avril 2025	DECATHLON	Jeux Centre Aéré	401,83 €
15 mai 2025	M. C. H.	Réparation porte et benne du camion plateau	230,40 €

Bon de réservation au CAMPING CLUB de MERLIMONT PLAGE : 520,00 euros

Conventions :

- Mise à disposition de l'auditorium les 10 et 17 Juin 2025 pour l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre de SAINTE BERNADETTE de Jeumont – Convention signée.
- Prêt de matériel du RAIL ATAC pour Marpent – Convention signée

Cimetière :

- Aucune signature de concession depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Informations d'ordre général :

- Nomination le 02 Mai 2025 de Corentin THORION sur le poste vacant d'adjoint technique.
Le recrutement de monsieur THORION intervient après qu'il ait donné toute satisfaction durant les deux années passées au sein des Services Techniques via l'association intermédiaire d'insertion INTERFACE EMPLOI, et passé notamment le CACES nacelle et l'habilitation électrique BR.
- Réception du bilan énergétique global de l'ensemble de nos bâtiments, réalisé par le Conseiller en énergie partagé de l'ADU, disponible auprès de Ludovic DAMIENS.
- Rachat par le CCAS du 3, rue de la Mairie pour y créer le Foyer Victor Vannoppen qui recevra les Restos du Cœur, les permanences à caractère social et pour l'étage, deux chambres à vocation sociale.
- Visite le 22 Avril de Monsieur le Procureur de la République et signature de la convention de Rappel à l'Ordre
- Plusieurs visites du moulin par les écoles de Marpent, accueillies par l'Association Le Moulin d'Antan et ses Meuniers, visites prolongées par une fabrication de pain avec les enfants à l'école.
- Notre boulanger ayant trouvé un travail en Belgique, a décidé de mettre un terme à son activité le 07 Juin 2025.
Deux propositions de reprises sont à l'étude avec possibilité de réouverture, selon le candidat retenu, soit sous quinzaine, soit fin Août.
- Installation d'un Burger Truck le Dimanche midi rue Henri Barbusse.
- Pose de l'anémomètre au moulin (conçu par ICE) afin de positionner les ailes de manière la plus efficace possible et une maîtrise plus fine de leur gestion.
- Attribution à la Plage Verte du Label « Accueil Vélos - Site de Loisirs »
La Plage Verte est la 4^{ème} base labellisée dans l'arrondissement avec la Base du Quesnoy, le MUSVERRE de Sars-Poteries, l'Ecomusée de Fourmies, et la Maison du Bocage de Sains - du - Nord.
Rencontre du maire et de Philippe ARCICASA avec les préventionnistes du SDIS pour clarifier les modalités d'accès aux aires d'aspiration sur la Sambre : Celle de la Communauté

d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, sur la zone de La Buisnière (irrecevable pour le SDIS), celle de la Plage Verte et celle de la Place Communale (gestion des accès à régler).

Délibérations

Avec l'accord de l'assemblée délibérante, la Commission DEVELOPPEMENT rajoutera une délibération (Délibération n° 11) relative à un avenant au marché de la restauration scolaire, des repas mensuel des aînés et des repas des ACM.

COMMISSION DEVELOPPEMENT

1 – Mandat au Maire pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre sur la halte nautique

Bruno LEGROS, Adjoint en charge du DEVELOPPEMENT, présente l'intérêt, voire l'impératif pour la commune, de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt initié par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) dans le cadre de la totalité de la gestion du quai de la halte nautique.

La CAMVS, dans le cadre de sa compétence « infrastructures et tourisme fluvial », est gestionnaire du quai de la halte nautique dans le cadre d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) de 5 ans avec les Voies Navigables de France.

A ce titre, ce quai est réservé pour l'accueil des plaisanciers de passage mais, afin qu'une partie de ce quai puisse être utilisée pour développer des activités propres à la population locale et en particulier Marpentoise (bateaux électriques, canoës notamment), la CAMVS lance un Appel à Manifestation d'Intérêt destiné à recevoir les candidatures des éventuels opérateurs pour une sous-occupation de 38 mètres dans le cadre de cette COT pour laquelle la CAMVS appliquera, au prorata, le loyer qu'elle verse à VNF, à savoir 958,10 Euros par an.

Nous sollicitons l'accord des membres du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à répondre à cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 - Modification de la grille tarifaire des locations de salles

Bruno LEGROS présente la nécessité de faire évoluer les tarifs de location de différentes salles.

Les tarifs de location de notre Salle d'Honneur avaient été fixés en fonction des tarifs que nous proposons sur la plateforme RURA-CONNECT de l'Association des Maires Ruraux de France, établis en fonction du nombre d'occupants et de la durée de la location (Demi-journée ou journée complète).

La plateforme RURACONNECT n'est plus opérationnelle.

Nous sommes sollicités régulièrement pour la location de la **Salle d'Honneur**, de la **Salle du Conseil Municipal** et de la **Salle Polyvalente de la Médiathèque**.

Il y a lieu de délibérer sur :

- L'abrogation de la délibération référencée 2019 / 058 relative au contrat de mise à disposition de nos salles avec RURA-CONNECT.
- L'abrogation de la délibération référencée 2021 / 108 relative au tarif de location à la journée de la Salle d'Honneur
- Le montant des locations de la Salle d'Honneur, de la Salle du Conseil Municipal et de la Salle Polyvalente de la Médiathèque.

Nous vous proposons 2 tarifs uniques pour la location de ces 3 salles :

- 50 Euros la demi-journée
- 85 Euros la journée

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent

Bruno LEGROS présente la proposition de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent principalement affecté à la gestion de la Plage Verte.

Le 04 Juin 2024 nous avons délibéré sur la création d'un poste d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour répondre, notamment, à la surcharge de travail liée aux activités de la Plage Verte.

Ce poste a été créé pour la période du 01 Juillet 2024 au 30 Juin 2025.

L'agent nommé à ce poste a mis fin à son contrat le 28 Février 2025.

Le poste étant prévu jusqu'au 30 Juin 2025 et le besoin étant effectif, un nouvel agent a été nommé.

Le besoin restant effectif au-delà du 30 Juin 2025, nous vous proposons aujourd'hui le renouvellement du poste créé l'an dernier avec les caractéristiques suivantes :

- Filière : Animation
- Catégorie : C
- Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
- Grade : Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} Classe
- Indice brut : 525
- Indice majoré : 455
- Echelon : 9
- Salaire brut : 2239,86 Euros
- Nota : Cet agent est diplômé pour l'encadrement sportif, notamment pour le canoë.
- Il est titulaire d'une formation AFPA spécialisée dans l'encadrement des chantiers d'insertion.
- Au-delà des missions sur la Plage Verte, il sera affecté en renfort des Services Techniques pour suppléer à l'indisponibilité du Responsable Technique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 - Création d'un poste animateur Principal de 1ère Classe

Bruno LEGROS présente la sollicitation d'un agent employé au sein de la filière TECHNIQUE pour être intégré directement au sein de la filière ANIMATION.

Madame Laetitia MOLITOR est actuellement employée en qualité d'Adjointe Technique Principale de 1^{ère} Classe. Les fonctions et missions mises en œuvre par Madame MOLITOR évoluent depuis plusieurs années entre le maintien en propreté de la Maison de la Petite Enfance et l'animation de l'ensemble des activités organisées par cette structure.

Madame MOLITOR est titulaire d'un Baccalauréat Littéraire, d'un diplôme Belge d'institutrice en école primaire, du BAFA Petite Enfance et du CAP Petite Enfance.

A la suite du départ de la responsable de la Petite Enfance, Madame MOLITOR a intégré une formation BAFD (En cours de validation), a pris, avec l'accord de Jeunesse et Sports, la responsabilité de cette structure et a été nommée Chef de Service des Accueils Collectifs de Mineurs (Centres de Loisirs).

Suite à notre suggestion, Madame MOLITOR sollicite une intégration directe au sein de la filière « ANIMATION ». Nous vous proposons aujourd'hui de faire évoluer Madame MOLITOR du Cadre d'Emploi d'Adjointe Technique Territoriale vers le cadre d'emploi d'Animatrice Territoriale avec les caractéristiques suivantes :

	<i>Filière</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Cadre d'emploi</i>	<i>Indice brut</i>	<i>Indice majoré</i>	<i>Echelon</i>	<i>Rémunération brute</i>
<i>Emploi d'origine</i>	Technique	C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	478	420	7	2067,57
<i>Emploi proposé</i>	Animation	C	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} Classe	484	424	3	2087,26

Nous vous proposons donc la création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe qui sera déclaré auprès de la Bourse de l'Emploi du Centre De Gestion du Nord durant 1 mois.

Lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, nous supprimerons le poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMMISSION CADRE DE VIE

5 - Participation au projet d'aménagement rue Salengro par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre(CAMVS) dans le cadre du produit des amendes de police

Ludovic DAMIENS, Adjoint en charge du CADRE DE VIE, présente le projet d'aménagement de l'entrée de la commune au niveau de la rue Roger Salengro par la création de deux chicanes. La commune a sollicité la participation de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre au titre des amendes de police. Accord sur la présentation technique et financière du projet estimé à 3651,39 €uros TTC et sur la prise en charge par la commune d'un fonds de concours versé à la CAMVS à hauteur de 30 %.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 - Participation aux travaux en régie avec la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour la rue Henri Barbusse

Ludovic DAMIENS présente le projet d'aménagement de la rue Henri Barbusse par la création de deux zones de stationnement sur chaussée permettant de réduire la vitesse dans cette qui est fortement fréquentée par les visiteurs du parc Victor Vannoppen et la Plage Verte.

Accord sur la présentation technique et financière du projet estimé à 113,99 €uros TTC et sur la prise en charge par la commune de 50 %, d'un fonds de concours versé à la CAMVS à hauteur de 50 % de la charge nette qu'elle devra supporter.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 - Achat de la parcelle CNRJ cadastrée AD111

La parcelle AD111, propriété de l'entreprise CNRJ est mise en vente au prix de 20000,00 €uros. Sa position est stratégique (à proximité des rues Léon Jouhaux, Victor Hugo et jouxtant le futur lotissement des terrasses avec 72 logements. Cette réserve foncière pourrait permettre dans le futur la création d'une part d'une nouvelle voirie d'accès au lotissement et d'autre part d'un cheminement piétons vers le centre bourg
La commission cadre de vie propose l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 20000,00 €uros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES

8 - Tarifs Plage Verte pour les salariés des entreprises localisées sur le territoire de notre intercommunalité

Christian LAVIELLE, adjoint en charge des FINANCES, présente une proposition de la commission FINANCES d'étendre le bénéfice d'une ristourne de 10 % aux personnes faisant l'acquisition, en une fois, de 5 activités de la Plage Verte.

Actuellement, une ristourne de 10 % sur les activités de la Plage Verte est accordée au Comité Social et Economique (CSE) des entreprises du territoire.

Cette disposition pénalise les salariés des entreprises ne bénéficiant pas d'un CSE.

La commission propose d'étendre la ristourne de 10 % aux personnes faisant l'acquisition, en une seule fois, de 5 activités à la Plage Verte.

Ces 5 activités acquises concomitamment pourront être panachées (Exemple : 2 locations de vélos, 1 location de paddle, 1 location de bateau électrique et 1 partie de mini-golf), utilisées en même temps ou étalées dans le temps.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9 – Location parcelle AH 274 – Rue Delbreil – Admission en non-valeur

Christian LAVIELLE explique que la commune a mis en location la parcelle AH 274, en bas de la rue Delbreil à un riverain qui l'utilisait à des fins de loisirs.

Depuis quelques mois, le loyer n'est plus payé.

Un courrier recommandé a été transmis au locataire.

Ce courrier n'a pas été réceptionné et est revenu en mairie.

Les tentatives de rencontre du locataire à son adresse ont été infructueuses.

De fait, nous avons procédé d'office à la résiliation du bail, d'autant que cette parcelle recevra un équipement électrique d'ENEDIS, permettant l'alimentation électrique des 72 logements du futur lotissement.

La Trésorerie sollicite une demande d'admission en non valeur d'un montant de 60,00 €uros à intégrer au budget 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMMISSION JEUNESSE

10 - Fixation tarifs location de paddle

Mélanie BERTINCHAMPS, Conseillère Municipale déléguée à la JEUNESSE, propose à l'assemblée délibérante les tarifs des locations des paddles à la Plage Verte.

Pour les Marpentois : 5,00 €uros pour 1 heure

Pour les extérieurs : 7,00 €uros pour 1 heure

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMMISSION PERSONNES VULNERABLES

11 – Éléments tarifaires du repas annuel des aînés

Alda DELPLANCHE, Adjointe en charge des personnes vulnérables, présente les principaux éléments relatifs aux tarifs du repas annuel des aînés.

Le repas annuel des aînés aura lieu le 12 Octobre 2025.

Nous avons reçu 2 devis pour des repas quasiment identiques :

- L'un à 29,00 €uros proposé par Christophe VITRANT de Boussois
- Le second à 25,00 €uros, proposé par Julien LEPOLARD à Poix du Nord

Le premier traiteur sollicite un acompte.

Cette disposition est une contrainte fiscale difficile à assumer pour une collectivité.

Le traiteur Julien LEPOLARD qui a déjà fourni le repas l'an dernier a donné toute satisfaction pour un coût moindre.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir le traiteur Julien LEPOLARD pour la fourniture du repas annuel des aînés.

Les tarifs des repas des convives seraient :

- Pour les extérieurs : 42,00 €uros
- Pour les conjoints des Marpentois n'ayant pas l'âge de la gratuité (moins de 65 ans) : 20,00 €uros
- Pour les Marpentois n'ayant pas l'âge de la gratuité (moins de 65 ans) : 34,00 €uros

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT

Délibération rajoutée à l'ordre du jour

12 - Avenant n° 1 au marché de la restauration scolaire, des repas mensuels des aînés et des ACM

Depuis le 01 Janvier 2025, la société API Restauration ayant été retenue, au terme d'un appel d'offre, assure la fourniture et la livraison des repas de la restauration scolaire et des repas mensuels des aînés pour un tarif unitaire de 2,88 €uros HT (3,04 €uros TTC).

Conformément aux termes de l'appel d'offre, la fourniture des repas n'intègre pas le pain, que nous achetons auprès de notre boulanger.

Ce dernier mettant un terme à son activité le 07 juin 2025, nous avons sollicité API Restauration pour la mise en place de la fourniture du pain à compter du 10 Juin 2025.

Cette fourniture augmentera le coût unitaire des repas de 0,10 €uros HT.

Les repas passeront donc à 2,98 €uros HT (3,14 €uros TTC).

Cette évolution fera l'objet de l'avenant n° 1 au marché initial.

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTION ORALE

Vincent BLOMME, Conseiller Municipal, sollicite des informations sur les échos diffusés dans la presse locale et sur les réseaux sociaux quant à la fusion des clubs de football de Marpent et de Jeumont.

Le Maire confirme le projet de fusion entre ces 2 clubs.

Le 21 Mai 2025, le Football Club de Marpent a souhaité rencontrer quelques élus de la commune pour nous informer officiellement de cette fusion.

Aujourd'hui, les démarches ont été largement engagées tant avec le club de Jeumont, par ailleurs à l'initiative de cette fusion, qu'avec le District Escaut.

A priori, le District Escaut serait favorable à cette fusion.

Rien n'est définitif, mais la fusion semble déjà bien engagée.

Vincent BLOMME et d'autres membres du Conseil Municipal s'inquiètent de la perte d'identité du FC Marpent.

Beaucoup de questions également sur les utilisations des structures de la commune : Il semblerait que le terrain synthétique serait utilisé plus intensément ; Quid des surcoûts liés à une utilisation plus intensive.

Le prix des licences pourrait être augmenté et être aligné sur ce qui se pratique actuellement à Jeumont.

On évoque les licences des plus jeunes au FC Marpent à 50 €uros qui passeraient à 120 €uros !

Il est également question de 3 entraînements hebdomadaires des plus jeunes qui ne se dérouleraient pas forcément à Marpent ???

Le Maire, Mélanie BERTINCHAMPS, Bruno LEGROS amènent quelques éléments de réponses en fonction des quelques échanges qu'ils ont eus avec les membres du FC Marpent, mais la prudence s'impose puisque rien n'est officiel à ce jour.

Le Maire de Jeumont, Pascal ORI, a invité les élus Marpentois, les membres des bureaux des 2 clubs et le Président pressenti de la fusion à une rencontre le 10 Juin 2025, en mairie de Jeumont.

Le FC Marpent organise son Assemblée Générale annuelle le 13 Juin 2025.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de dissolution de chacun des 2 clubs aura lieu le 16 Juin 2025, suivie immédiatement de l'Assemblée Générale actant la création du Jeumont Marpent Football Club.

A la suite de ces réunions, nous pourrions répondre de façon plus précise aux interrogations qui nous sont posées.

QUESTION ECRITE

Aucune question écrite

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance
Alda DELPLANCHE



Le Maire
Jean-Marie ALLAIN



